

Recyclage diplôme d'état activités subaquatiques

L'exercice de la profession de moniteur de plongée est soumis à un recyclage tous les 5 ans : il doit être effectué avant le 31 décembre de la 5^{ème} année qui suit l'obtention du diplôme initial, ou du dernier recyclage. Au titre des mesures transitoires, les BEES diplômés avant le 01 janvier 2000 ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour recycler ; ceux diplômés après le 01 janvier 2000 ont jusqu'au 31 décembre 2022.

La participation à ce recyclage conditionne la délivrance ou le renouvellement de la carte professionnelle d'éducateur sportif.

La formation, d'une durée minimale de 21 heures est répartie sur 3 jours.

Conditions d'accès

- Titulaire du BPJEPS "Plongée subaquatique", du DEJEPS "Activités de plongée subaquatique", du DESJEPS "Plongée subaquatique" ou d'un BEES 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degré option "plongée"
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'enseignement de moins de 3 mois.

Financements possibles

Formation Professionnelle Continue / Autofinancement

Inscription en ligne obligatoire

www.creps-montpellier.org

